

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 135

19 janvier 2013

### SOMMAIRE

Aktua Asset Acquisition, S.à r.l. ....	6479	GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l. ...	6469
Balanced Plus .....	6434	Haute Route .....	6437
Capital Evo S.A. ....	6434	H B L Composants S.A. ....	6469
CCP Acquisition I - End S.à r.l. ....	6480	HBM Place d'Armes S.à r.l. ....	6437
CCP Acquisition II - End S.à r.l. ....	6480	Heiko Luxembourg GmbH .....	6466
Criali Investment S.A. ....	6438	International Investment Advisors S.A. ..	6471
Criali Investment S.A. ....	6435	IREF Art-Invest Hotel .....	6460
DeA Communications .....	6460	IREF Art-Invest KoelnTurm S.à r.l. ....	6473
De Agostini Communications S.A. ....	6450	IREF Art-Invest KoelnTurm Services ....	6473
Domus Area S.A. ....	6436	Jimmy's Pitch S.à r.l. ....	6473
Elefant S.A. ....	6468	Kedive S.A. ....	6466
Equalia Capital S.A. ....	6468	KJB S.à r.l. ....	6471
Equitation Franziskus .....	6468	Lavedrine Finance .....	6473
Euregio Office Solution International ....	6468	LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l. ....	6472
Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l. ....	6438	LBP Luxco GP 4-North S.à r.l. ....	6472
European Meridien S.A. ....	6467	LBP Luxco GP 5-South S.à r.l. ....	6472
Eurosun Europe AG .....	6467	LBP Luxco GP 6-Hessen S.à r.l. ....	6472
Façades-Tomas S.à r.l. ....	6467	LDF65 S.à r.l. ....	6467
Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l. .....	6468	Le Premier Investment III S.C.A. ....	6471
Fero-Mutschen Sàrl .....	6470	Logix XIV S.à r.l. ....	6472
Ficofi Partners S.A. ....	6470	Logix XV S.à r.l. ....	6471
Fiduciaire Fernand Sassel & Cie S.A. ....	6467	Lux Direct Aqo, S.à r.l. ....	6473
Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA .....	6469	Lux Direct Fin, S.à r.l. ....	6473
Financière Kleber Marengo S.A. ....	6470	Luxicav .....	6436
First Marketing Financial Services ( FMFS ) S.A. ....	6470	Luxicav Plus .....	6437
F.I.S. Real Estate S.A. ....	6434	Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l. ....	6453
Floresan S. à r.l. ....	6474	Multi Investment Properties S.à r.l. ....	6456
GC Europe .....	6470	Nova Deuxième S.A. ....	6460
GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l. ....	6471	Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. ...	6465
GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l. ....	6469	Parker Hannifin Outbound S.à r.l. ....	6465
GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l. ....	6469	Potosi S.A. ....	6435
		Sujedo S.A., SPF .....	6436

**F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 69.309.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held extraordinarily at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on 28 January 2013 at 16.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2011.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2013004421/534/17.

---

**Capital Evo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 116.627.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le 29 janvier 2013 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2012.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2013005818/1023/16.

---

**Balanced Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 105.939.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

**AUSSERORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG**

der SICAV-SIF teilzunehmen, die am 29. Januar 2013 um 14.00 Uhr in den Geschäftsräumen des Notars HENRI HEL-LINCKX, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Beschluss der Auflösung der SICAV-SIF
2. Ernennung der BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., vertreten durch Herrn Udo Göbel und Herrn Ferdinand Wollscheid, zum Liquidator
3. Ernennung von PricewaterhouseCoopers S.à r.l. zum Abschlussprüfer der Liquidation
4. Sonstiges

In Anwendung von Artikel 30, Absatz 1, des Gesetzes vom 13. Februar 2007 in der geänderten Fassung vom 25. März 2012 über die Spezialfonds („Gesetz vom 13. Februar 2007“) müssen die Verwaltungsratsmitglieder die Frage der Auflösung der SICAV-SIF den Aktionären vorschlagen, wenn das Gesellschaftskapital der SICAV-SIF unter zwei Drittel des Mindestkapitals gesunken ist. Die außerordentliche Gesellschafterversammlung tagt ohne Anwesenheitsquorum und beschließt mit einfacher Mehrheit der in der außerordentlichen Gesellschafterversammlung anwesenden oder vertretenen Anteile.

In Einklang mit Artikel 11, Absatz 2b, des Gesetzes vom 13. Februar 2007 ist die Ausgabe und Rücknahme von Aktien ab dem 9. Januar 2013, d.h. am Tag der Veröffentlichung der ersten Einladung zur außerordentlichen Gesellschafterver-

sammlung eingestellt. Die Nettoinventarwertberechnung wird gemäß Satzung der SICAV-SIF ab Datum vom 29. Januar 2013 vorläufig eingestellt.

Die Aktionäre, die an der Gesellschafterversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 29. Januar 2013 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013003519/2501/30.

**Potosi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.547.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le 29 janvier 2013 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013005823/1023/16.

**Criali Investment S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 23.340.400,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Les actionnaires de la société CRIALI INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.028 (les «Actionnaires») sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la Société qui se tiendra par devant Notaire le 29 janvier 2013 à 15.00 heures au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (l'«Assemblée»), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*«Ordre du jour:*

1. Approbation de la création d'une nouvelle catégorie d'actions privilégiées de la Société au moyen de la conversion par les actionnaires d'actions ordinaires existantes au pro rata de leurs participations respectives et à hauteur d'un montant maximum d'un cinquième du capital social de la Société, étant précisé que dans l'hypothèse où la faculté de procéder à la conversion d'actions ordinaires telle que proposée n'était pas entièrement exercée par les actionnaires, il ne sera procédé aux conversions d'actions ordinaires en nouvelles actions privilégiées qu'à concurrence des bulletins de conversions recueillis;
2. Insertion d'un troisième alinéa à l'article 11 des statuts de la Société relatif aux modalités de distribution et de répartition des dividendes entre les actions ordinaires et les actions privilégiées, ayant la teneur suivante: «Après affectation à la réserve légale, le bénéfice net distribuable sera distribué aux actionnaires de la Société conformément aux dispositions suivantes:
  - Un dividende privilégié égal à 20 % (vingt pour cent) du bénéfice net distribuable sera attribué prioritairement et hors concours aux détenteurs d'actions privilégiées au pro rata de leur détention;
  - Le solde du bénéfice net distribuable sera, après distribution du dividende privilégié aux actionnaires détenteurs d'actions privilégiées, attribué à tous les actionnaires de la Société, sans distinction entre actions ordinaires et actions privilégiées, au prorata de leurs participations respectives;
 En cas de liquidation de la Société, après réalisation de l'actif et apurement du passif, les actionnaires détenteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées seront traités pari passu.»
3. Autorisation conférée au conseil d'administration de la Société de procéder à toutes les formalités liées aux demandes de conversion des actionnaires de la Société; et
4. Divers.»

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, tout Actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Des modèles de procuration et des modèles de bulletins de conversion sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier adressé au siège social de la Société à l'attention du conseil d'administration.

Pour toute demande supplémentaire d'information, les Actionnaires sont invités à prendre directement contact auprès de CRIALI INVESTMENT S.A., à l'attention du conseil d'administration, 45-47, route d'Arlon, L-1140, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013004995/42.

---

**Domus Area S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.828.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le 29 janvier 2013 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2013005819/1023/18.

---

**Sujedo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 26.145.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le 28 janvier 2013 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 octobre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2012.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2013005824/1023/16.

---

**Luxicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.337.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 28 janvier 2013 à 11.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2012;
2. rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2012;

3. approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012 et affectation des résultats;
4. décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
5. nominations statutaires;
6. ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2013;
7. divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée Générale soit au guichet de l'Agent de Transfert à International Financial Data Services, 47, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, soit au siège social de Luxicav, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013004423/755/22.

**Luxicav Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.752.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 28 janvier 2013 à 11.30 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2012;
2. rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2012;
3. approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012 et affectation des résultats;
4. décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
5. nominations statutaires;
6. ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2013;
7. divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée Générale soit au guichet de l'Agent de Transfert à International Financial Data Services, 47, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, soit au siège social de Luxicav Plus, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013004424/755/22.

**Haute Route, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 138.906.

**EXTRAIT**

Il résulte de la décision du Conseil d'administration de «Haute Route» («la Société») prise dans sa résolution du 30 novembre 2012:

- D'accepter la démission de M. Gérard LAURENT, 13 am Pratel, L-5378 Uebersyren, Luxembourg, comme délégué à la gestion journalière de la Société avec effet le 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012164998/14.

(120217430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

**HBM Place d'Armes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 109.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165000/10.

(120217684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

**Criali Investment S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 23.340.400,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Les actionnaires de la société CRIALI INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.028 (les «Actionnaires») sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la Société qui se tiendra par devant Notaire le *1<sup>er</sup> février 2013* à 14.00 heures au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (l'«Assemblée»), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Entérinement des bulletins de conversion des actionnaires la Société reçus au siège social de la Société et allocation des nouvelles actions privilégiées aux actionnaires de la Société conformément aux bulletins de conversion recueillis;
2. Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société en vue de refléter le point ci-dessus; et
3. Divers.

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, tout Actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier adressé au siège social de la Société à l'attention du conseil d'administration.

Pour toute demande supplémentaire d'information, les Actionnaires sont invités à prendre directement contact auprès de CRIALI INVESTMENT S.A., à l'attention du conseil d'administration, 45-47, route d'Arlon, L-1140, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013004994/25.

**Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.499.

**PROJET DE FUSION**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.499, with an issued share capital of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred Euro) represented by 100,000 (one hundred thousand) shares A, 100,000 (one hundred thousand) shares B and 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares C, each with a nominal value of EUR 0.1 (ten Euro cent) (the "Acquiring Company");

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a resolution taken by the board of managers of the Acquiring Company on 20 December 2012 (the "Resolution 1"); and

(2) Euro Choice II B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Koningslaan 17 H, 1075 AA Amsterdam, the Netherlands registered in The Netherlands with the Netherlands Trade Register with registration number 34192182, with an issued share capital of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) represented by 10,000 (ten thousand) shares A and 10,000 (ten thousand) shares B, each with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Disappearing Company", together with the Acquiring Company referred to as the "Merging Companies");

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a resolution taken by the board of managers of the Disappearing Company on 20 December 2012 (the "Resolution 2", together with Resolution 1 referred to as the "Resolutions"),

The Resolutions, initialed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

#### "COMMON TERMS OF MERGER"

In accordance with Article 261 and following and in particular Article 278 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Luxembourg Law"), and Section 2:309 and following of the Netherlands Civil Code ("NCC"), the management board of the Acquiring Company and the management board of Disappearing Company have together established the following common terms of the simplified cross-border merger and by which merger the Acquiring Company acquires all assets and liabilities of the Disappearing Company under universal succession of title ("opvolging onder algemene titel") and the Disappearing Company ceases to exist (the "Merger Project") in order to specify the terms and conditions of such merger and declared that as at the Effective Date (as defined below):

- The Acquiring Company is entirely held by Euro Choice II (Delaware) L.P., a limited liability partnership existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, JE2 3RA, Jersey, Channel Islands, and the Disappearing Company is entirely held by the Acquiring Company;
- None of the Merging Companies has a supervisory board;
- None of the Merging Companies has a Works Council ("ondernemingsraad") or a trade union that has among its members employees of one of the Merging Companies or any of their subsidiaries;
- None of the Merging Companies has been dissolved or declared bankrupt, or has a suspension of payment been declared;
- None of the Merging Companies has any employees;
- The aforementioned merger is motivated by reasons of restructuring and rationalization of the structure and activities of the Merging Companies, and the group of which they form part, including particularly reduction of the number of group companies and organizational and administrative simplification. The merger whereby the Acquiring Company acquires all assets and liabilities of the Disappearing Company under universal succession of title ("opvolging onder algemene titel") also aims at strengthening the presence and activities of the group of which the Merging Companies form part, in Luxembourg;

The Merger Project will be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" in accordance with Articles 9 and 262 of the Luxembourg Law;

The Merger Project will be registered with the Netherlands Trade Register in accordance with article 2:314 NCC;

- In the National Gazette of the Netherlands ("Staatscourant"), the details required pursuant to Section 2:333e NCC will be published; in a nationally distributed newspaper in the Netherlands will be announced that merger documents have been deposited in accordance with Section 2:314 NCC;
- The cross-border merger of the Disappearing Company into the Acquiring Company (the "Merger") shall comply with both Dutch and Luxembourg legal provisions; and
- The Merger is subject to shareholder's resolutions by each of the Merging Companies to effect the Merger.

Thereupon, the following has been agreed:

**Art. 1. Universal transfer of assets and Liabilities.** According to notably Article 257 and following of the Luxembourg Law dealing with merger by acquisition and Sections 2:309 and following NCC, at the Effective Date (as defined in article 4 below) the Acquiring Company will acquire the entirety of the assets and liabilities of the Disappearing Company (known and unknown), by operation of law, such that at the Effective Date (as defined below):

- a) all of the assets of the Disappearing Company shall be transferred to the Acquiring Company by operation of law and shall thereafter be the property of the Acquiring Company;
- b) the Acquiring Company shall be liable for all the obligations of the Disappearing Company, provided, however, that notwithstanding the foregoing, amounts owing between the Disappearing Company and the Acquiring Company shall be cancelled for no consideration;
- c) The Disappearing Company shall hand over to the Acquiring Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind, as well as the bookkeeping and related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given at the Effective Date (as defined in article 4 below);
- d) The Disappearing Company will cease to exist.

**Art. 2. Data to be mentioned pursuant to Section 2:312 paragraph 2 and 2:333d NCC and Article 261 of the Luxembourg Law.** The following data need to be mentioned pursuant to Sections 2:312 paragraph 2 and 2:333d NCC and Article 261 of the Luxembourg Law:

- a. Type of legal entity, name and official seat/registered office of the merging companies (Section 2:312 paragraph 2, subparagraph a. and Section 2:333d, sub a. NCC as well as Article 261 paragraph 2 a) of the Luxembourg Law).
  - (i) The private limited liability company:

Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à.r.l, a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.499, with an issued share capital of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred Euro) represented by 100,000 (one hundred thousand) shares A, 100,000 (one hundred thousand) shares B and 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares C, each with a nominal value of EUR 0.1 (ten Euro cent);

(ii) The private limited liability company:

Euro Choice II B. V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Koningslaan 17 H, 1075 AA Amsterdam, the Netherlands registered in The Netherlands with the Netherlands Trade Register with registration number 34192182, with an issued share capital of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) represented by 10,000 (ten thousand) shares A and 10,000 (ten thousand) shares Beach with a nominal value of EUR 1 (one Euro).

b. Articles of association of the Acquiring Company (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph b. NCC as well as Article 261 paragraph 4 a) of the Luxembourg Law).

The articles of association of the Acquiring Company shall not be amended in connection with the Merger.

These articles of association of the Acquiring Company were drawn up by deed of incorporation on December 22, 2004, executed before Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and amended for the last time by deed dated October 29, 2012, enacted by Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg. The current text of the articles of association is attached as Appendix 1 to this Merger Project, shall form an integrated part of this Merger Project and shall be published together with this Merger Project.

c. Rights given and compensations to be paid, chargeable to the Acquiring Company (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph c. NCC as well as Article 261 paragraph 2 f) of the Luxembourg Law).

As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Disappearing Company, no special rights will be given to and no compensations will be paid to anyone by the Acquiring Company.

Benefits to be granted to the members of the management board or of the supervisory board of the Merging Companies or to third parties in connection with the Merger (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph d. NCC as well as Article 261 paragraph 2 g) of the Luxembourg Law).

None.

e. Intentions with regard to the composition of the management board of the Acquiring Company after the Merger (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph e. NCC).

There is no intention to change the composition of the management board of the Acquiring Company after the Merger.

The present composition is as follows:

Management board:

S.G.A. Services S.A., a limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, with office address at 39, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg.

f. Date per which the financial data of the Disappearing Company will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph f. NCC and Article 261 paragraph 2 e) of the Luxembourg Law).

The financial data of the Disappearing Company will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company with effect as per January 1, 2013 (the "Accounting Date"). The last financial year of the Disappearing Company therefore ends on the date immediately preceding the Accounting Date.

g. Proposed measures in connection with the conversion of the shareholdership of the Disappearing Company or in connection with an allotment of shares (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph g. NCC as well as Article 261 paragraph 2 b) and c) of the Luxembourg Law).

In this cross-border merger of a parent company with its 100% subsidiary, there is no allotment of shares in the Acquiring Company.

h. Intentions involving continuance or termination of activities (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph h. NCC).

In addition to the legal consequences further to effectiveness of the Merger as stated in article 4 below, the activities of the Disappearing Company will be continued by the Acquiring Company. For the avoidance of doubt, this cross-border merger will not imply or provoke any termination of activities of the Merging Companies.

i. Approval of the resolution to effect the Merger (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph i. NCC as well as Article 263 and following of the Luxembourg Law).

The resolutions to effect the Merger will be taken by the general meeting of the shareholders of the Acquiring Company and by the general meeting of shareholders of the Disappearing Company.

j. Effects of the Merger on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company (Section 2:312, paragraph 4, final sentence NCC).

The effects of the Merger on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company will be as follows: None.



k. Probable consequences of the Merger for the employment (Section 2:333d, sub b. NCC as well as Article 261 paragraph 4 b) of the Luxembourg Law).

There are no probable consequences of the Merger for employment, as the Merging Companies do not have employees.

l. Procedures for employee participation (Section 2:333d, sub c. NCC as well as Article 261 paragraph 4 c) of the Luxembourg Law).

As the Merging Companies do not have employees and none of the Merging Companies is subject to regulations dealing with employee participation, no arrangements with respect to employee participation have to be made.

m. Information on the valuation of assets and liabilities of the Disappearing Company to be acquired by the Acquiring Company (Section 2:313 NCC and Section 2:333d, sub d. NCC as well as Article 261 paragraph 4 d) of the Luxembourg Law).

The valuation of the relevant assets and liabilities of the Disappearing Company to be acquired by the Acquiring Company was done on the basis of the book value in accordance with its interim accounting statements drawn up as at November 14, 2012.

Pursuant to article 265 (3) of the Luxembourg Law, all shareholders of the Merging Companies shall waive their right to have a detailed written report from the management board of each of the Merging Companies explaining the terms of the Merger Project.

Pursuant to Section 2:313 paragraph 3 NCC in conjunction with Section 2: 313 paragraph 1 NCC, all shareholders of the Merging Companies shall give their consent to a waiver of the preparation of explanatory notes to the Merger Project in accordance with Section 2: 313 paragraph 1 NCC.

Since the Disappearing Party is entirely held by the Acquiring Company, the assets and liabilities of the Disappearing Company need not be evaluated by an independent court-sworn expert.

n. Date of the most recently adopted annual accounts used to establish the terms of the Merger (Section 2:333d, sub e. NCC as well as Article 261 paragraph 4 e) of the Luxembourg Law).

The annual accounts of the Acquiring Company and of the Disappearing Company for the financial year having ended as at December 31, 2011 were adopted on October 29, 2012 for the Acquiring Company and on September 10, 2012 for the Disappearing Company.

In addition, interim accounting statement of the Acquiring Company was drawn up as at September 30, 2012 and the interim accounting statement of the Disappearing Company was drawn up as at November 14, 2012.

o. Proposal for the level of compensation of shareholders of the Disappearing Company (Section 2:333d, sub f. NCC).

There will be no compensation for shareholder of the Disappearing Company which vote against the Merger, since the Acquiring Company is or will be the sole shareholder of the Disappearing Company and will not vote against this cross-border Merger. In addition, the Disappearing Company hereby waives any claim it may have to such compensation.

**Art. 3. Valuation of assets and Liabilities of the Disappearing Company.** On the basis of their book value the net assets of the Disappearing Company amount to EUR 16,636,053 (sixteen million six hundred thirty-six thousand Euro and fifty-three Euro cent) according to its interim accounting statements drawn up as at November 14, 2012.

Further to the Merger, the assets and liabilities of the Disappearing Company will be booked in the balance sheet of the Acquiring Company at book value as at the Accounting Date.

**Art. 4. Effective Date, Approval of the Acquiring Company.** The Merger shall become effective between the Merging Companies and towards third parties as at the date of the publication of the extraordinary general meeting of the Acquiring Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger in the official Luxembourg gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", as stated in Article 273ter of the Luxembourg Law (the "Effective Date"), on which notably the transfer of the totality of the assets and liabilities of the Disappearing Company to the Acquiring Company will intervene by operation of law as stated above in Article 1.

**Art. 5. Obligations concerning formalities of the Acquiring Company.** The Acquiring Company shall carry out all the legal formalities required by law and being necessary or useful to achieve the Merger and to have the Acquiring Company acquire all the assets and liabilities of the Disappearing Company.

**Art. 6. Availability of the Merger documentation at registered offices.** The documents referred to in Article 267 paragraph 1 a), b) and c) of the Luxembourg Law and Section 2:314 paragraphs 1 and 2 NCC, in particular:

a) the Merger Project;

b) the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years where appropriate; and

c) the accounting statements of the Merging Companies as at a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the Common Terms of Merger

will be made available as from the date hereof for inspection at the registered offices of the Merging Companies and at the effective place of management and control of the Disappearing Company, in addition to their filing with the Trade Register in the Netherlands.

**Art. 7. Creditors' claims.** The creditors of the Merging Companies will benefit from all the protections and recourses as provided for by Dutch law and the Luxembourg Law, i.e.:

a) According to Luxembourg Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of publication of the extraordinary general meeting of the Acquiring Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within 2 (two) months to the competent court to obtain adequate safeguard of collateral for any matured and unmatured debts, where the Merger would make such protection necessary; and

b) According to Section 2:316 NCC, each creditor may oppose the Merger Project by a petition to the court specifying the requested security up to 1 (one) month after the day, on which the Merging Companies have announced that the Merger Project and other required documents have been deposited in accordance with the applicable provisions of the NCC.

In this respect, the creditors may obtain additional information at the respective registered offices of the Merging Companies.

**Art. 8. Intentions regarding continuation or winding up activities.** The activities of the Disappearing Company shall be continued by the Acquiring Company in the same manner."

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger plan and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to Luxembourg Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Appendix 1: Articles of association of the Acquiring Company dated 29 October 2012.**

##### **"Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle (the "Company") which will be governed by current laws in force as at this date, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 on "société à responsabilité limitée" and their modifying laws in particular that of December 28<sup>th</sup>, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to alter the single membership character of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, as well as the control, the management and the development of such participations, the acquisition by purchase, subscription, direct underwriting, purchase option or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to companies. The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The denomination of the company is: "EURO CHOICE II (LUXEMBOURG/DELAWARE) S. à r.l."

**Art. 4.** The Company has its head office in the City of Luxembourg.

The head office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an indefinite period.

##### **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 32.500,- (thirty two thousand and five hundred Euros) divided into 325.000 (three hundred twenty-five thousand) shares each having a par value of EUR 0,1 (ten Euro cent), represented by:

- one hundred thousand (100.000) class A Shares
- one hundred thousand (100.000) class B Shares
- one hundred twenty-five thousand (125.000) class C Shares.

The Class A shares shall represent the economic interest of the corporation in the A shares in LODH Private Equity Investments II (Delaware) B.V. which themselves correspond to that company's investment in Azuvi S.A., a company incorporated under the laws of Spain with registered office at Villareal, Spain.

The Class B shares shall represent the economic interest of the corporation in the B shares in LODH Private Equity Investments II (Delaware) B.V.

The shares may be evidenced at the members' option by certificates representing single shares or by certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable.

In the event that there is more than one member of the Company, the shares shall be transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three quarters of the issued share capital of the Company and the shares shall be freely transferable among the members.

### **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, who may be appointed and dismissed, without indication of a reason, by the general meeting of members.

The manager or the board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by the law to be subject to the general meeting of members) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to be subject to the general meeting of members are exercisable by the board of managers or the manager.

The number of managers, their term of appointment and their remuneration shall be fixed by the general meeting of members.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any one member of the board of managers.

### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members pursuant to the provisions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

Therefore, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

If there is more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by a three-quarter majority vote.

Where the Company has more than one member, except in respect of decisions which have to be effected by authenticated deed, one or more members may participate in a meeting by means of conference call, by videoconference or any similar means of communication enabling the several persons participating therein simultaneously to communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the members which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members.

### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

After deduction of any and all of the expenses of the Company and all amortizations (including taxes), the credit balance will represent the net profit of the Company. Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve; This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10,00%) of the issued capital of the Company, but it must be resumed until the legal reserve is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The allocation of the balance of the net profits shall be determined annually by the sole member. In case of distribution of dividends, the balance of the net profits shall be distributed as follows:

All profits deriving from distribution of dividends and/or capital gains realised by the corporation on and/or any other economic benefits whatsoever deriving from any shares that it may hold in the A shares in LODH Private Equity Investment II (Delaware) B.V. which themselves corresponds to that company's investment in Azuvi S.A., a Spanish company, will be distributed prorata amongst the holder of Class A shares.

All profits deriving from distribution of dividends and/or capital gains realised by the corporation on and/or any other economic benefits whatsoever deriving from any shares that it may hold in the B shares in LODH Private Equity Investment II (Delaware) B.V., will be distributed prorata amongst the holder of Class B shares.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members, if there is more than one member, in proportion to their shareholding in the Company. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, upon a majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and the payment of debts.

The assets of the Company, after deduction of the Company's liabilities, will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members in proportion to the shares they hold in the Company.

#### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, such matters are governed by applicable laws of the Grand Duchy of Luxembourg."

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

(1) Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à.r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.499, ayant un capital social émis de 32.500,- EUR (trente deux mille cinq cents Euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales de classe A, 100.000 (cent mille) parts sociales de classe B et 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,1 EUR (dix centimes Euros) chacune (ci-après la «Société Absorbante»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 20 décembre 2012 (la «Résolution 1»); et

(2) Euro Choice II B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Koningslaan 17 H, 1075 AA Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée aux Pays-Bas auprès du registre du commerce néerlandais sous le numéro 34192182, ayant un capital social émis de 20.000,- EUR (vingt mille Euros) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales de classe A et 10.000 (dix mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune (ci-après la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société Absorbée en date du 20 décembre 2012 (la «Résolution 2») ensemble avec la Résolution 1, les «Résolutions»).

Les Résolutions ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et du notaire soussigné, resteront attachées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme déclaré ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

#### **«PROJET COMMUN DE FUSION**

Conformément aux articles 261 et suivants, et en particulier l'article 278 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise») et la section 2:309 et suivantes du Code Civil Néerlandais (le «NCC», l'organe de gestion de la Société Absorbante et l'organe de gestion de la Société Absorbée ont convenu ensemble des conditions communes suivantes de la fusion transfrontalière simplifiée par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (le «Projet de Fusion») aux termes de laquelle la Société Absorbante se verra transférer l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée par transmission à titre universel et la Société Absorbée cessera d'exister, ceci afin de spécifier les modalités d'une telle fusion et déclarer qu'à la Date d'Effet (telle que définie ci-après):

- La Société Absorbante est entièrement détenue par Euro Choice II (Delaware) L.P., une société existant sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, avec siège social à 26 New Street, St. Helier, JE2 3RA, Jersey, Channel Islands et la Société Absorbée est entièrement détenue par la Société Absorbante.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes ne dispose d'un conseil de surveillance.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes ne dispose de Comité d'Entreprise («ondernemingsraad») ou de syndicat ayant parmi ses membres des employés de l'une des Sociétés Fusionnantes ou de leurs filiales.

- La Société Absorbante n'a pas été dissoute ou déclarée en faillite ni aucune cessation de paiement n'a été déclarée.
- Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'employés.
- La fusion susmentionnée est motivée par des raisons de réorganisation et de rationalisation de la structure et des activités des Sociétés Fusionnantes, et le groupe auquel elles appartiennent, et plus particulièrement par la réduction du nombre de sociétés composant le groupe ainsi qu'une simplification organisationnelle et administrative du groupe. La fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante a également pour but de renforcer au Luxembourg la présence et les activités du groupe auquel les Sociétés Fusionnantes appartiennent.
- Le projet de fusion sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeoises et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations conformément aux articles 262 et 9 de la Loi Luxembourgeoise.
- Le projet de fusion sera déposé au Registre de Commerce des Pays-Bas conformément à la Section 2:314 du NCC
- Les détails requis par la Section 2:333e du NCC seront publiés dans la gazette officielle des Pays-Bas («Staatscourant») et le fait que les documents de fusion ont été déposés conformément à la Section 2:314 du NCC sera annoncé dans un journal national Néerlandais.
- La fusion transfrontalière de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la «Fusion») est soumise au respect des dispositions légales néerlandaises et luxembourgeoises.

La Fusion est sujette aux décisions de chacune des Sociétés Fusionnantes pour rendre effective la Fusion.

Sur ce, il est convenu ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Transfert universel de patrimoine.** Conformément notamment aux articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise traitant de la fusion par absorption et à la Section 2:309 et suivants du NCC, à la Date Effective (telle que définie à l'article 4 ci-dessous), la Société Absorbante va acquérir de plein droit la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée (connus et inconnus), de façon à ce qu'à la Date Effective (telle que définie ci-dessous):

- a) Tous les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante et deviendront ainsi la propriété de la Société Absorbante;
- b) La Société Absorbante sera tenue de toutes les obligations de la Société Absorbée, à condition néanmoins que, nonobstant ce qui précède, les sommes dues entre la Société Absorbée et la Société Absorbante soient annulées sans aucune contrepartie;
- c) La Société Absorbée devra transmettre à la Société Absorbante les originaux de tous ses documents constitutifs, actes, modifications, contrats, conventions et documents transactionnels de toutes sortes, ainsi que les livres comptables et les archives et tous autres documents comptables, titres ou documents de propriété de tout actif, les documents de supports des opérations effectuées, valeurs mobilières et contrats, archives, coupons et tous autres documents relatif aux actifs et droits existant à la Date Effective (telle que définie à l'Art.4 ci-dessous); et
- d) La Société Absorbée cessera d'exister.

**Art. 2. Données devant être mentionnées conformément à la Section 2:312 paragraphe 2 et 2:333d du NCC et à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise.** Les données suivantes doivent être mentionnées conformément à la Section 2:312 paragraphe 2 et 2:333d du NCC et à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise:

a. Type d'entité juridique, nom et siège officiel/social des Sociétés Fusionnantes (Section 2:312 paragraphe 2, sous-paragraphe a. et Section 2:333d, sous-paragraphe a. du NCC, ainsi qu'Article 261 paragraphe 2 a) de la Loi Luxembourgeoise)

(i) La société à responsabilité limitée:

Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à.r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.499, ayant un capital social émis de 32.500,- EUR (trente deux mille cinq cents Euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales de classe A, 100.000 (cent mille) parts sociales de classe B et 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,1 EUR (dix centimes Euros) chacune;

(ii) La société à responsabilité limitée:

Euro Choice II B. V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Koningslaan 17 H, 1075 AA Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée aux Pays-Bas auprès du registre du commerce néerlandais sous le numéro 34192182, ayant un capital social émis de 20.000,- EUR (vingt mille Euros) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales de classe A et 10.000 (dix mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune;

b. Statuts de la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe b. du NCC et Article 261 paragraphe 4 a) de la Loi Luxembourgeoise)

Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés en raison de la fusion.

Ces statuts de la Société Absorbante ont été établis par un acte constitutif du 22 décembre 2004, par-devant Maître Francis Kessler, notaire à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et amendés pour la dernière fois par un acte daté du 29 octobre 2012 par-devant Maître Francis Kessler, notaire à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le texte actuel des statuts est attaché en annexe 1 à ce Projet de Fusion, qui forme une partie intégrante de ce Projet de Fusion et qui sera publié avec ce Projet de Fusion.

c. Droits donnés et compensations à payer imputables à la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe c. du NCC et Article 261 paragraphe 2 f) de la Loi Luxembourgeoise)

Etant donné qu'aucune personne, autre qu'en qualité d'actionnaires, ne dispose de droits spéciaux à l'encontre de la Société Absorbée, aucun droit spécial ne sera donné et aucune compensation ne sera payée à qui que ce soit par la Société Absorbante.

d. Avantages à accorder aux membres des organes de gestion ou du conseil de surveillance des Sociétés Fusionnantes ou à des tiers en relation avec la fusion (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe d. du NCC et Article 261 paragraphe 2 g) de la Loi Luxembourgeoise)

Aucun.

e. Intentions en ce qui concerne la composition de l'organe de gestion de la Société Absorbante après la fusion (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe e. du NCC)

Il n'est pas prévu de modifier la composition de l'organe de gestion de la Société Absorbante après la Fusion.

La composition actuelle est la suivante:

Conseil de gérance:

S.G.A. Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

f. Date à partir de laquelle les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les bilans annuels de la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe f. du NCC et Article 261 paragraphe 2 e) de la Loi Luxembourgeoise)

Les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les bilans annuels de la Société Absorbante avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (la «Date Comptable»). De ce fait, le dernier exercice social de la Société Absorbée se terminera à la date précédant immédiatement la Date Comptable.

g. Mesures proposées relatives à la conversion de l'actionnariat de la Société Absorbée ou à une allocation des parts (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe g. du NCC et Article 261 paragraphe 2 b) et c) de la Loi Luxembourgeoise)

Dans cette fusion transfrontalière d'une société mère avec sa filiale détenue à 100%, il n'y aura pas d'allocation de parts de la Société Absorbante.

h. Intention en ce qui concerne la continuité ou la fin des activités (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe h. du NCC)

Outre les conséquences légales liées à la prise d'effet de la Fusion telles que mentionnées à l'article 4 ci-dessous, les activités des Sociétés Fusionnantes seront poursuivies par la Société Absorbante. Afin d'éviter tout doute, cette fusion transfrontalière n'implique et ne provoque pas la cessation des activités des Sociétés Fusionnantes.

i. Approbation des résolutions d'effectuer la fusion (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe i. du NCC et Article 263 et suivants de la Loi Luxembourgeoise)

Les résolutions approuvant la Fusion seront adoptées par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante et par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée.

j. Effet de la Fusion sur le goodwill et les réserves distribuables de la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 4, dernière phrase du NCC)

Les effets de la Fusion sur le goodwill et sur les réserves distribuables de la Société Absorbante seront les suivants:  
Aucun.

k. Répercussion probable de la Fusion sur l'emploi (Section 2:333d, sous-paragraphe b. du NCC et Article 261 paragraphe 4 b) de la Loi Luxembourgeoise)

Il n'y aura pas de conséquences probables de la Fusion sur l'emploi, étant donné que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'employés.

l. Procédure relative aux participations des travailleurs (Section 2:333d, sous-paragraphe c. du NCC et Article 261 paragraphe 4 c) de la Loi Luxembourgeoise)

Etant donné que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'employés et qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'est soumise aux règles relatives à la participation des travailleurs, aucun arrangement de participation des travailleurs ne doit être pris.

m. Information sur l'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée qui seront acquis par la Société Absorbante (Section 2:333d, sous-paragraphe d. du NCC et Article 261 paragraphe 4 d) de la Loi Luxembourgeoise)

L'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée devant être acquis par la Société Absorbante a été faite sur base de la valeur comptable conformément à des comptes intérimaires dressés en date du 14 novembre 2012.

Conformément à l'article 265 (3) de la Loi Luxembourgeoise, tous les associés des Sociétés Fusionnantes renoncent à leur droit d'avoir un rapport écrit détaillé de la part des organes de gestion des Sociétés Fusionnantes expliquant le Projet de Fusion.

Conformément à la Section 2:313 alinéa 3 du NCC en combinaison avec la Section 2.313 alinéa 1 du NCC, tous les associés des Sociétés Fusionnantes renoncent à la préparation d'une note explicative sur le Projet de Fusion prévue à la Section 2.313 alinéa 1 du NCC.

Dans la mesure où la Société Absorbée est entièrement détenue par la Société Absorbante, les actifs et passifs de la Société Absorbée n'ont pas besoin d'être évalués par un expert indépendant.

n. Date des comptes annuels approuvés les plus récents utilisés pour établir les conditions de la Fusion (Section 2:333d, sous-paragraphe e. du NCC et Article 261 paragraphe 4 e) de la Loi Luxembourgeoise)

Les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée pour l'exercice social clos le 31 décembre 2011 ont été approuvés le 29 octobre 2012 pour la Société Absorbante et le 10 septembre 2012 pour la Société Absorbée.

En outre, des comptes intérimaires de la Société Absorbante ont été dressés en date du 30 septembre 2012 et des comptes intérimaires de la Société Absorbée ont été dressés en date du 14 novembre 2012.

o. Proposition pour le niveau de compensation des associés de la Société Absorbée (Section 2:333d, sous-paragraphe f. du NCC)

Il n'y aura pas de compensation pour les associés de la Société Absorbée qui votent contre la Fusion, dans la mesure où la Société Absorbante est ou sera l'associé unique de la Société Absorbée et ne votera pas contre la Fusion transfrontalière. En outre, la Société Absorbée renonce par la présente à toute réclamation qu'elle peut avoir par rapport à cette compensation.

**Art. 3. Evaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée.** Sur la base de la valeur comptable, la valeur des actifs nets de la Société Absorbée est de 16.636.053 EUR (seize millions six cent trente six mille cinquante trois euros) conformément aux comptes intérimaires dressés en date du 14 novembre 2012.

Suite à la Fusion, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront inscrits dans le bilan de la Société Absorbante à leur valeur comptable telle qu'à la Date Comptable.

**Art. 4. Date Effective, Approbation par la Société Absorbante.** La Fusion deviendra effective entre les Sociétés Fusionnantes et envers les tiers à la date de la publication dans la gazette officielle du Luxembourg, «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion, devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, tel qu'indiqué à l'article 273ter de la Loi Luxembourgeoise (la «Date Effective»), date à laquelle notamment le transfert de la totalité du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra de plein droit comme indiqué à l'Art. 1.

**Art. 5. Obligations concernant les formalités de la Société Absorbante.** La Société Absorbante effectuera toutes les formalités légales requises par la loi et nécessaires ou utiles à la réalisation de la Fusion et afin de permettre à la Société Absorbante d'acquiescer tous les actifs et passifs de la Société Absorbée.

**Art. 6. Disponibilité de la documentation relative à la Fusion aux sièges sociaux.** Les documents mentionnés à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi Luxembourgeoise et à la Section 2:314 paragraphes 1 et 2 du NCC, en particulier:

- a) Le Projet de Fusion;
- b) Les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes pour les trois dernières années le cas;
- c) Les rapports explicatifs du conseil de gérance de la Société Absorbante et du liquidateur de la Société Absorbée seront tenus à disposition pour inspection aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes et au centre effectif de gestion et de contrôle de la Société Absorbée, au surplus de leur enregistrement auprès du Registre de Commerce aux Pays-Bas.

**Art. 7. Réclamations des créanciers.** Les créanciers des Sociétés Fusionnantes bénéficieront de toutes les protections et recours prévus par la Loi Néerlandaise et la Loi Luxembourgeoise, i.e.:

a) Conformément à la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion et devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les 2 (deux) mois, demander à la juridiction compétente d'obtenir les garanties et sûretés adéquates pour toute créance arrivée à maturité ou non, là où la fusion rend une telle protection nécessaire.

b) Conformément à la Section 2:316 du NCC, chaque créancier pourra s'opposer au projet de fusion par le dépôt d'une demande auprès du tribunal spécifiant la sûreté requise 1 (un) mois après le jour où les Sociétés Fusionnantes ont annoncé que le Projet de Fusion et les autres documents requis ont été déposés conformément aux dispositions applicables du NCC.

A cet égard, les créanciers peuvent obtenir des informations complémentaires au sièges sociaux respectifs des Sociétés Fusionnantes.

**Art. 8. Perspectives concernant la continuation ou la cessation des activités.** Les activités de la Société Absorbée seront poursuivies par la Société Absorbante de la même manière.»

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du présent projet de fusion et de tout acte, document et formalités incombant aux parties fusionnantes conformément à la Loi Luxembourgeoise.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant des comparantes a signé avec Nous notaire le présent acte.

### **Annexe 1: Statuts de la Société Absorbante datés du 29 octobre 2012**

#### **«Titre I<sup>er</sup> . - Forme - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est constitué par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle (la "Société"), qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par celles du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives respectives, en particulier celle du 28 décembre 1992 sur la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

L'associé pourra à tout moment s'adjoindre un ou plusieurs co-associés, de même que les associés adjoints pourront prendre les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations, l'acquisition par achat, souscription, par l'émission de garanties, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La dénomination de la société est «EURO CHOICE II (LUXEMBOURG/DELAWARE) S. à r.l.».

**Art. 4.** Le siège principal de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) divisé en 325.000 (trois cent vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,1 (dix centimes d'euro) chacune, représentée par:

- cent mille (100.000) parts sociales de classe A
- cent mille (100.000) parts sociales de classe B
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe C.

Les Parts Sociales de Classe A représenteront l'intérêt économique de la société dans les actions de la classe A de LODH Private Equity Investments II (Delaware) B.V., lesquelles représentent la participation de cette société dans Azuvi S.A., une société constituée selon le droit espagnol, ayant son siège social à Villareal, Espagne.

Les Parts Sociales de Classe B représenteront l'intérêt économique de la société dans les actions de la classe B de LODH Private Equity Investments II (Delaware) B.V.

Les actions peuvent être créées au choix de l'actionnaire sous la forme de certificats représentant une part ou en certificats représentant deux ou plusieurs parts.

Les parts auront la forme nominative.

**Art. 7.** Les parts détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts seront librement cessibles entre associés; et la cession de parts à des non-associés sera soumise à l'autorisation préalable des associés réunissant au moins trois quarts du capital social.

#### **Titre III. - Gestion**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, désignés et révocables par les associés sans indications des raisons à l'assemblée générales des associés.

Le gérants ou les gérants a/ont les pouvoirs les plus étendus (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés) pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du ou des gérants.



Le nombre de gérants, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul membre du conseil de gérance ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions au-delà des pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par un vote de l'assemblée à la majorité de trois quarts des voix.

En cas de pluralité d'associés, à l'exception des décisions doivent être documentée dans un acte authentique, un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les associés est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion des associés, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs associés.

#### **Titre V. - Exercice - Bilan - Distributions**

**Art. 10.** L'exercice social débute le premier janvier de chaque année et se termine au trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera procédé à l'établissement du bilan ainsi que du compte des pertes et profits de la Société.

Le solde créditeur du compte des pertes et profits, déduction faite des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Cette dotation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital émis, mais devra reprendre jusqu'à la reconstitution intégrale du fonds de réserve, au cas où celui-ci, à quelque moment et pour quelque raison que ce soit, aurait été entamé.

Tous les bénéfices provenant de la distribution de dividendes et/ou gains de capital réalisés par la société sur et/ou tous autres bénéfices économiques provenant de toutes actions qu'elle peut détenir dans les actions de classe A dans LO Private Equity Investments B.V., ces actions correspondant à la participation de cette société dans Azuvi S.A., une société constituée selon le droit espagnol, seront distribués au prorata parmi les détenteurs de parts sociales de classe A.

Tous les bénéfices provenant de la distribution de dividendes et/ou gains de capital réalisés par la société sur et/ou tous autres bénéfices économiques provenant de toutes actions qu'elle peut détenir dans les actions de classe B dans LO Private Equity Investments B.V., ces actions correspondant à la participation de cette société dans Azuvi S.A., une société constituée selon le droit espagnol, seront distribués au prorata parmi les détenteurs de parts sociales de classe B.

Le solde est attribué à l'associé unique ou distribué aux associés au prorata du nombre de parts détenues.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés, pourront décider, par un vote majoritaire tel que fixé par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, soit reporté, distribué ou affecté à une réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société ne se trouvera pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un de ses membres.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera opérée par le ou les gérant(s) en place ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés. Le ou les liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus amples en vue de la réalisation de l'actif et de la liquidation du passif.

Le solde actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, distribué aux associés au prorata du nombre de parts détenues.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non spécifiés aux présents statuts, les associés se réfèrent aux lois en vigueur.»

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 07 janvier 2013.

Francis KESSELER..

Référence de publication: 2013007732/643.

(130008751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**De Agostini Communications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.335.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED

DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.p.A., a public limited liability company (Società Per Azioni) incorporated under Italian law, having its registered office at 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Novara under number 0201090036, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder".

The Sole Shareholder is here duly represented by Me Jessy Jacquotte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 7 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- De Agostini Communications S.A. is a public limited liability company (société anonyme) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 102.335 and incorporated pursuant to a notarial deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 18 June 2004 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1061 dated 22 October 2004, page 50903 (hereinafter referred to as the "Company"); and

- the articles of association of the Company have been modified several times and for the last time pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, pre-named, on 20 May 2010 and published on 2 August 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1570, page 75351 (the "Articles").

This being declared, the appearing party, holder of four hundred and twenty-four thousand eight hundred and ninety-five (424,895) ordinary shares, all in registered form without a nominal value, representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

*1. First resolution*

The Sole Shareholder APPROVES (A) the merger (the "Merger") by acquisition between two of its wholly owned subsidiaries namely the Company as the acquired company and Nova Deuxième S.A., a public limited liability company ("société anonyme") having its registered office at 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number n° B. 116.877 ("Nova Deuxième" and together with the Company the "Merging Companies") as the acquiring company and (B) the common draft terms of merger by acquisition, as approved by the board of directors of each of the Merging Companies, dated 12 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 19 November 2012 under number 2797, page 134218 (the "Common Merger Terms") and setting up the terms of the Merger in compliance with articles 261 and following of the law dated 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law").

*2. Second resolution*

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES and APPROVES the exchange ratio of the shares determined in the Common Merger Terms and set at four hundred and twenty-four thousand eight hundred and ninety-five (424,895) shares of the Company for nineteen million six hundred thousand nine hundred and ninety-six (19,600,996) shares of Nova Deuxième. The Sole Shareholder shall receive in exchange for the transfer of all assets and liabilities (universalité de patrimoine) of the Company to Nova Deuxième, nineteen million six hundred thousand nine hundred and ninety-six (19,600,996) new shares in registered form without nominal value (the "New Shares") in Nova Deuxième subject to a share premium in an amount of two hundred sixty-three million two hundred ninety-five thousand three hundred and eighty-six and nine cents Euro (EUR 263,295,386.09.-) (the "Share Premium") without cash payment.

### 3. Third resolution

The Sole Shareholder further ACKNOWLEDGES and APPROVES that the Merger shall take effect between the Merging Companies from a legal point of view on 31<sup>st</sup> December 2012 at midnight (the “Effect Date”). From an accounting and tax point of view, the Merger shall be effective as at this same date.

As from the Effect Date and in accordance with article 274 of the Law, all the assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be automatically transferred to the Nova Deuxième without reserves and exception. The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES and APPROVES that the assets and liabilities of the Company will be transferred to Nova Deuxième at their net book value.

### 4. Fourth resolution

The Sole Shareholder CONFIRMS TO HAVE WAIVED to (i) the boards of directors’ reports on the Common Merger Terms provided for by article 265 of the Law and (ii) the independent experts’ examination of, and reports on, the Common Merger Terms provided for by article 266 of the Law.

### 5. Fifth resolution

The Sole Shareholder CONFIRMS that the documents listed from points a. to c. in paragraph 1 of article 267 of the Law have been made available to the Sole Shareholder for the required duration.

### 6. Sixth resolution

The Sole Shareholder DECLARES that shareholders’ resolutions have already been taken today at the level of Nova Deuxième to approve the Merger and the Common Merger Terms with effect as of the Effect Date.

### 7. Seventh resolution

The Sole Shareholder DECLARES that the Company will cease to exist and its shares will be cancelled on the Effect Date. Given that the liabilities of the Company will be fully and unconditionally transferred to Nova Deuxième, the dissolution of the Company will not be followed by a liquidation procedure.

All the foregoing resolutions have been taken separately.

### Declarations

The undersigned notary states that he is able to verify and certify the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company in respect of which he is acting and of the Common Merger Terms.

The undersigned notary, who speaks and understands English, also states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

### Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch – sur - Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand - Duché de Luxembourg, soussigné;

#### A COMPARU:

DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.p.A., société anonyme de droit italien (Società Per Azioni), ayant son siège social à 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie, inscrite auprès du Registro delle Imprese di Novara, sous le numéro 0201090036, ci-après dénommée l’ “Actionnaire Unique”.

L’Actionnaire Unique est ici représenté par Me Jessy Jacquotte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 7 Décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La personne comparante, représenté comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu’il établisse que:

- De Agostini Communications S.A., est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand – Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, numéro 102.335 et constituée par un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 18

Juin 2004 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1061 en date du 22 Octobre 2004, page 50903 (ci-après dénommée la “Société”); et

- Les statuts de la Société ont fait l’objet de modifications à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, le 20 Mai 2010 et publié le 2 Août 2010 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1570, page 75351 (les “Statuts”).

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les quatre cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze (424.895) actions ordinaires représentant l’intégralité du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

#### *1. Première résolution*

L’Actionnaire Unique APROUVE (A) la fusion (la “Fusion”) par absorption entre deux de ses filiales entièrement détenues à savoir la Société comme société absorbée et Nova Deuxième S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand – Rue, L-1661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.877 (“Nova Deuxième” ensemble avec la Société les “Sociétés Fusionnantes”) comme société absorbante et (B) le projet commun de fusion tel qu’approuvé par le conseil d’administration de chacune des Sociétés Fusionnantes, en date du 12 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 Novembre 2012 sous le numéro 2797 page 134218 (le “Projet Commun de Fusion”) et décide de procéder à la Fusion conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la “Loi”).

#### *2. Deuxième résolution*

L’Actionnaire Unique ACTE et APPROUVE que le rapport d’échange des actions déterminé dans le Projet Commun de Fusion et fixé à quatre cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze (424.895) actions de la Société pour dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-seize (19.600.996) actions de Nova Deuxième. L’Actionnaire Unique recevra en échange de l’universalité de patrimoine de la Société à Nova Deuxième, dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-seize (19.600.996) nouvelles actions nominatives sans valeur nominale (les “Nouvelles Actions”) dans Nova Deuxième moyennant une prime d’émission d’un montant de deux cent soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-six euros et neuf centimes (263.295.386,09 EUR) (la “Prime d’Emission”) sans paiement d’une soulte.

#### *3. Troisième résolution*

L’Actionnaire Unique ACTE et APPROUVE que la Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes d’un point de vue légal le 31 décembre à minuit (la “Date d’Effet”). D’un point de vue comptable et fiscal, la Fusion sera effective à cette même date.

A partir de la Date d’Effet et conformément à l’article 274 de la Loi, tous les actifs et passifs de la Société suite à sa dissolution sans liquidation, seront transférés de plein droit à Nova Deuxième sans exception ni réserves. L’Actionnaire Unique ACTE et APPROUVE que les actifs et passifs de la Société seront transférés à Nova Deuxième à leur valeur nette comptable.

#### *4. Quatrième résolution*

L’Actionnaire Unique CONFIRME AVOIR ACCEPTÉ DE RENONCER (i) aux rapports des conseils d’administration sur le Projet Commun de Fusion prévu à l’article 265 de la Loi et (ii) à un examen sur le Projet Commun de Fusion par des experts indépendants et aux rapports prévu à l’article 266 de la Loi.

#### *5. Cinquième résolution*

L’Actionnaire Unique DECLARE que les documents listés sous les points a) à c) au paragraphe 1 de l’article 267 de la Loi ont été mis à disposition de l’Actionnaire Unique pendant la durée requise.

#### *6. Sixième résolution*

L’Actionnaire Unique DECLARE que des résolutions d’actionnaires ont déjà été prises aujourd’hui au niveau de Nova Deuxième pour approuver la Fusion et le Projet Commun de Fusion avec effet à la Date d’Effet.

#### *7. Septième résolution*

L’Actionnaire Unique DECLARE que la Société cessera d’exister et ses actions seront annulées à la Date d’Effet. Etant donné que les éléments de passif de la Société seront entièrement et de manière inconditionnelle transférés à Nova Deuxième, la dissolution de la Société ne sera pas suivie par une procédure de liquidation.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

#### *Déclarations*

Le notaire soussigné déclare qu’il est en mesure de vérifier et d’attester l’existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société pour laquelle il acte ainsi que du projet commun de fusion.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare également sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise devra prévaloir.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacquotte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007683/168.

(130008541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Multi Investment Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.996.

In the year two thousand and twelve, the eighteenth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 106.996 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N°-755 of July 28, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary then residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N°-776 of May 3, 2007.

There appeared:

Multi Investment B.V., a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, The Netherlands, registered with the chamber of commerce under the number 290.33.246 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Sofia Da Chao, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1) Presentation of the draft terms of the merger providing for the absorption by the Company of Multi Investment Properties S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 117.626;

2) Acknowledgement that the documents required by article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date hereof;

3) (i) Acknowledgment that the Company is, as the date hereof, the sole shareholder of Multi Investment Properties S.à r.l., prenamed and (ii) acknowledgment and, to the extent necessary, approval that Multi Investment Properties S.à r.l. shall be dissolved without liquidation by way of the transfer all its assets and liabilities to the Company in accordance with the common draft terms of the merger;

4) Acknowledgment (i) that from an accounting point of view, the operations of Multi Investment Properties S.à r.l. will be treated as having being carried out on behalf of the Company as from October 26, 2012 and (ii) that the merger

will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law; and

5) Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it the draft terms of the merger dated October 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2692 of November 5, 2012 in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of Multi Investment Properties S.à r.l., prenamed (the Absorbed Company), whereby the merger shall be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company (the Merger Proposal).

*Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the Sole Shareholder at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorized representative of the Company has been shown to the notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that the Company is, as of the date hereof, the sole shareholder of the Absorbed Company and the Meeting further resolves to acknowledge and, to the extent necessary, to approve that the Absorbed Company shall be dissolved without liquidation by way of the transfer of all its assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from October 26, 2012 and (ii) the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law.

*Declaration*

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the meeting is adjourned.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, the latter signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour de décembre, par devant M<sup>e</sup> Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.996 (la Société). La Société a été constituée le 11 mars 2005, suivant acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 755 du 28 juillet 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Jean Seckelr, alors notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 776 du 3 mai 2007.

A comparu

Multi Investment B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Pays-Bas, dont le siège social est établi au Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, les Pays-Bas, inscrite à la chambre de commerce sous le numéro 290.33.246 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Associé Unique détient l'entière propriété du capital social de la Société.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Présentation du projet de fusion prévoyant l'absorption par la Société de Multi Investment Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.626;

2) Constatation que les documents requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été mis à disposition au siège social de la Société pur revue par les associés de la Société au moins un mois avant la date des présentes;

3) (i) Constatation que la Société est, à la date des présentes, l'associé unique de Multi Investment Properties S.à r.l., précitée et (ii) constatation et, le cas échéant, approbation du fait que Multi Investment Properties S.à r.l. sera dissoute sans liquidation par transfert de tout son actif et passif à la Société conformément au projet commun de fusion;

4) Constatation (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de Multi Investment Properties S.à r.l. seront considérées comme étant réalisées au nom de la Société à compter du 26 octobre 2012 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi; et

5) Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique constate que le conseil de gérance lui a présenté le projet de fusion daté du 26 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. – 2692 du 5 novembre 2012 conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption par la Société de Multi Investment Properties S.à r.l., précitée (la Société Absorbée), la fusion devant s'opérer par le transfert, à la suite de la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société (le Projet de Fusion).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique reconnaît que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été mis à disposition au siège social de la Société pour revue par l'Associé Unique au moins un mois avant la date des présentes.

Un certificat attestant du dépôt des documents susmentionnés, dûment signé par un mandataire autorisé de la Société, a été remis au notaire.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique reconnaît que la Société est, à la date des présentes, l'associé unique de la Société Absorbée et l'Assemblée décide d'acter et, le cas échéant, d'approuver que la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par transfert l'ensemble de ses actifs et passifs à la Société conformément au Projet de Fusion.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique constate (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société, à compter du 26 octobre 2012 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013007960/157.

(130008736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Multi Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.626.

In the year two thousand and twelve, the eighteenth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Multi Investment Properties S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 117.626 (the Company). The Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N°-1728 of September 15, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing then in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N°-758 of May 2, 2007.

There appeared

Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 106.996 (the Sole Shareholder or the Absorbing Company),

hereby represented by Ms. Sofia Da Chao, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Presentation of the draft terms of the merger providing for the absorption of the Company by Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 106.996;

2) Acknowledgement that the documents required by article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date hereof;

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

4) (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Company to Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed, in accordance with the draft terms of merger and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;

5) Acknowledgment (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l. as from October 26, 2012 and (ii) that the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law;



6) Full and complete discharge granted to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates;

7) Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

8) Empowerment and authorization of any lawyer and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

9) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it the draft terms of the merger dated October 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2692 of November 5, 2012 (the Merger Proposal), in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company, whereby the merger shall be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Absorbing Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the Sole Shareholder at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorized representative of the Company has been shown to the notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, (i) to dissolve the Company without liquidation by way of transfer of all its assets and liabilities to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) to cancel all the shares issued by the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company shall be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from October 26, 2012 and (ii) the merger shall take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger (the Effective Date) and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder further notes that the mandates of the members of the board of managers of the Company will end on the Effective Date of the merger.

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates until the Effective Date of the merger.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to keep the corporate documents of the Company at the registered office of the Absorbing Company during the period of time required by the Law.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any lawyer and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

*Declaration*

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all acts and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, the latter signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour de décembre, par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Multi Investment Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.626 (la Société). La Société a été constituée conformément au droit luxembourgeois, le 9 juin 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1728 du 15 septembre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 758 du 2 mai 2007.

A comparu

Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.996 (l'Associé Unique ou la Société Absorbante),

ici représentée par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, de résidence à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Présentation du projet de fusion prévoyant l'absorption de la Société par Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.996;

2) Constatation que les documents requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été mis à disposition au siège social de la Société pur revue par les associés de la Société au moins un mois avant la date des présents;

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société;

4) (i) Dissolution sans liquidation de la Société par voie de transfert de tout l'actif et passif de la Société à Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., précitée, conformément au projet de fusion et (ii) annulation de toutes les parts sociales émises par la Société;

5) Constatation (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme étant réalisées au nom de Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l. à compter du 26 octobre 2012 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi;

6) Décharge pleine et entière accordée aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;

7) Détermination du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la période de temps exigée par la Loi;

8) Pouvoir et autorité à tout avocat et tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion; et

9) Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique constate que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le projet de fusion daté du 26 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. – 2692 du 5 novembre 2012 (le Projet de Fusion) conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par la Société Absorbante, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble de l'actif et du passif, sans exception ni réserve, de la Société à la Société Absorbante.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique reconnaît que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été mis à disposition au siège social de la Société pour revue par l'Associé Unique au moins un mois avant la date des présentes.

Un certificat attestant du dépôt des documents susmentionnés, dûment signé par un mandataire autorisé de la Société, a été remis au notaire.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion et de réaliser la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide, en conséquence des résolutions précédentes, (i) de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion et (ii) d'annuler toutes les parts sociales émises par la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique constate (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, à compter du 26 octobre 2012 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion (la Date Effective) et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique prend également acte que les mandats des membres du conseil de gérance de la Société prendront fin à la Date Effective de la fusion.

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à la Date Effective de la fusion.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide que tous les documents sociaux de la Société seront gardés au siège social de la Société Absorbante pendant la période de temps requise par la Loi.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout avocat et à tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17781. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013007962/204.

(130008734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**IREF Art-Invest Hotel, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.918.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165966/9.

(120219291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**DeA Communications, Société Anonyme,  
(anc. Nova Deuxième S.A.)**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.877.

---

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch – sur - Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED

DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.p.A., a public limited liability company (Società Per Azioni) incorporated under Italian law, having its registered office at 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Novara under number 0201090036, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder".

The Sole Shareholder is here duly represented by Me Jessy Jacquotte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 7 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Nova Deuxième S.A. is a public limited liability company (société anonyme) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 116.877 and incorporated pursuant to a notarial deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 31 May 2006 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1189 dated 19 June 2006, page 57026 (hereinafter referred to as the "Company"); and

- the articles of association of the Company have been modified several times and for the last time pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, pre-named, on 30 March 2012 and published on 31 May 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1354, page 64959 (the "Articles").

This being declared, the appearing party, holder of twenty-two million and forty-eight thousand nine hundred and twenty-one (22,048,921) ordinary shares, all in registered form without a nominal value, representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

*1. First resolution*

The Sole Shareholder APPROVES (A) the merger (the "Merger") by acquisition between two of its wholly owned subsidiaries namely the Company as the acquiring company and De Agostini Communications S.A., a public limited liability company ("société anonyme") having its registered office at 9-11, Grand – Rue, L-1661 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number n° B. 102.335 ("DeA Comm" and together with the Company the "Merging Companies") as the acquired company and (B) the common draft terms of merger by acquisition, as approved by the board of directors of each of the Merging Companies, dated 12 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 19 November 2012 under number 2797, p. 134218 (the "Common Merger Terms") and setting up the terms of the Merger in compliance with articles 261 and following of the law dated 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law").

*2. Second resolution*

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES and APPROVES the exchange ratio of the shares determined in the Common Merger Terms and set at four hundred and twenty-four thousand eight hundred and ninety-five (424,895) shares of

DeA Comm for nineteen million six hundred thousand nine hundred and ninety-six (19,600,996) shares of the Company. The Sole Shareholder in its capacity as sole shareholder of DeA Comm shall receive in exchange for the transfer of all assets and liabilities (universalité de patrimoine) of DeA Comm to the Company, nineteen million six hundred thousand nine hundred and ninety-six (19,600,996) new shares in registered form without nominal value (the "New Shares") in the Company subject to a share premium in an amount of two hundred sixty-three million two hundred ninety-five thousand three hundred and eighty-six and nine cents Euro (EUR 263,295,386.09.-) (the "Share Premium") without cash payment.

### *3. Third resolution*

The Sole Shareholder further ACKNOWLEDGES and APPROVES that the Merger shall take effect between the Merging Companies from a legal point of view on 31<sup>st</sup> December 2012 at midnight (the "Effect Date"). From an accounting and tax point of view, the Merger shall be effective as at this same date.

As from the Effect Date and in accordance with article 274 of the Law, all the assets and liabilities of DeA Comm, following its dissolution without liquidation, will be automatically transferred to the Company without reserves and exception. The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES and APPROVES that the assets and liabilities of DeA Comm will be transferred to the Company at their net book value.

### *4. Fourth resolution*

The Sole Shareholder CONFIRMS TO HAVE WAIVED to (i) the boards of directors' reports on the Common Merger Terms provided for by article 265 of the Law and (ii) the independent experts' examination of, and reports on, the Common Merger Terms provided for by article 266 of the Law.

### *5. Fifth resolution*

The Sole Shareholder CONFIRMS that the documents listed from points a. to c. in paragraph 1 of article 267 of the Law have been made available to the Sole Shareholder for the required duration.

### *6. Sixth resolution*

The Sole Shareholder DECLARES that, immediately after this meeting, shareholders' resolutions will be taken at the level of DeA Comm to approve the Merger and the Common Merger Terms with effect as of the Effect Date.

### *7. Seventh resolution*

Following the contribution of all the assets and liabilities of DeA Comm to the Company as described above and resulting from the Merger, the Sole Shareholder DECIDES to INCREASE, with effect as of the Effect Date, the share capital of the Company by an amount of thirty-two million three hundred seventy-nine thousand two hundred and thirty Euro (EUR 32,379,230.-) in order to raise it from its current amount of thirty-six million four hundred and twenty-three thousand Euro (EUR 36,423,000.-) to sixty-eight million eight hundred and two thousand two hundred and thirty Euro (EUR 68,802,230.-) by creation and issuance of the New Shares subject to the Share Premium.

The New Shares are entirely subscribed by the Sole Shareholder acting in its capacity as sole shareholder of DeA Comm.

### *Valuation of the contributed assets and Liabilities following the Merger:*

The assets and liabilities contributed by DeA Comm to the Company are valued to at least two hundred and ninety-five million six hundred and seventy-four thousand six hundred and sixteen Euro and nine cents (EUR 295,674,616.09). The Sole Shareholder APPROVES the valuation.

Mr. Jean Bernard Zeimet, approved statutory auditor, has established on 17 December 2012, a report in accordance with article 26-1 of the Law, on the valuation methods used and on the description of all assets and liabilities of DeA Comm to be contributed following the Merger. The said report which shall remain attached to this deed, concluded as follows:

"On the basis of our diligences, nothing has come to our attention which would lead us to think that the global value of the contribution in kind does not correspond to at least the number and the accounting value of the shares to be issued in counterpart, increased by the share premium".

### *8. Eighth resolution*

As a consequence of the previous resolution and with effect as of the Effect Date, the Sole Shareholder RESOLVES to AMEND the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at sixty-eight million eight hundred and two thousand two hundred and thirty Euro (EUR 68,802,230.-) represented by forty-one million six hundred and forty-nine thousand nine hundred and seventeen (41,649,917) shares. The shares have no nominal value".

### *9. Ninth resolution*

The Sole Shareholder further DECIDES to CHANGE the corporate name of the Company from "Nova Deuxième S.A." to "DeA Communications" with effect as of 1<sup>st</sup> January 2013.

As a consequence thereof, the Sole Shareholder RESOLVES to AMEND the second paragraph of article 1 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

"The Company adopts the corporate name of "DeA Communications".

#### 10. Tenth resolution

The Sole Shareholder DECIDES to APPOINT as additional directors of the Company with effect as of 1<sup>st</sup> January 2013:

- Mr. Marco Drago, born on 11 February 1946 in Settimo Torinese (Italy), having his professional address at 15, Via Giovanni da Verrazano, 28100 Novara, Italy; and
- Mr. Alex Schmitt, born on 24 March 1953 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having his professional address at 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

These two directors are appointed until the annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts of the 2017 fiscal year, which will be held on 2018.

As a consequence of the above, the board of directors of the Company will be composed as of 1<sup>st</sup> January 2013 of:

- Mr. Pierre THIELEN, director;
- Mr. Paolo CERETTI, director;
- Mr. Emile DE DEMO, director;
- Mr. Alex SCHMITT, director; and
- Mr. Marco DRAGO, director.

All the foregoing resolutions have been taken separately.

#### Declarations

The undersigned notary states that he is able to verify and certify the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company in respect of which he is acting and of the Common Merger Terms.

The undersigned notary, who speaks and understands English, also states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

#### Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro Euro (EUR 7,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

#### A COMPARU:

DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.p.A., société anonyme de droit italien (Società Per Azioni), ayant son siège social à 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie, inscrite auprès du Registro delle Imprese di Novara, sous le numéro 0201090036, ci-après dénommée l'«Actionnaire Unique».

L'Actionnaire Unique est ici représenté par M<sup>e</sup> Jessy Jacquotte, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 Décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La personne comparante, représenté comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Nova Deuxième S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand – Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, numéro 116.877 et constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 Mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1189 en date du 19 Juin 2006, page 57026 (ci-après dénommée la «Société»); et
- Les statuts de la Société ont fait l'objet de modifications à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, le 30 Mars 2012 et publié le 31 Mai 2012 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1354, page 64959 (les «Statuts»).

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les vingt-deux millions quarante-huit mille neuf cent vingt et un (22.048.921) actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

#### *1. Première résolution*

L'Actionnaire Unique APROUVE (A) la fusion (la «Fusion») par absorption entre deux de ses filiales entièrement détenues à savoir la Société comme société absorbante et De Agostini Communications S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 9-11, Grand – Rue, L1661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.335 («Dea Comm» ensemble avec la Société les «Sociétés Fusionnantes») comme société absorbée et (B) le projet commun de fusion tel qu'approuvé par le conseil d'administration de chacune des Sociétés Fusionnantes, en date du 12 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 Novembre 2012 sous le numéro 2797 page 134218 (le «Projet Commun de Fusion») et décide de procéder à la Fusion conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

#### *2. Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique ACTE et APPROUVE que le rapport d'échange des actions déterminé dans le Projet Commun de Fusion et fixé à quatre cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze (424.895) actions de DeA Comm pour dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-seize (19.600.996) actions de la Société. L'Actionnaire Unique en sa qualité d'actionnaire unique de DeA Comm recevra en échange de l'universalité de patrimoine de DeA Comm à la Société, dix-neuf millions six cent mille neuf cent quatre-vingt-seize (19.600.996) nouvelles actions nominatives sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions») dans la Société moyennant une prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-six euros et neuf centimes (263.295.386,09 EUR) (la «Prime d'Emission») sans paiement d'une soulte.

#### *3. Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique ACTE et APPROUVE que la Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes d'un point de vue légal le 31 décembre à minuit (la «Date d'Effet»). D'un point de vue comptable et fiscal, la Fusion sera effective à cette même date.

A partir de la Date d'Effet et conformément à l'article 274 de la Loi, tous les actifs et passifs de DeA Comm suite à sa dissolution sans liquidation, seront transférés de plein droit à la Société sans exception ni réserves. L'Actionnaire Unique ACTE et APPROUVE que les actifs et passifs de DeA Comm seront transférés à la Société à leur valeur nette comptable.

#### *4. Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique CONFIRME AVOIR ACCEPTE DE RENONCER (i) aux rapports des conseils d'administration sur le Projet Commun de Fusion prévus à l'article 265 de la Loi et (ii) à un examen sur le Projet Commun de Fusion par des experts indépendants et aux rapports prévus à l'article 266 de la Loi.

#### *5. Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique DECLARE que les documents listés sous les points a) à c) au paragraphe 1 de l'article 267 de la Loi ont été mis à disposition de l'Actionnaire Unique pendant la durée requise.

#### *6. Sixième résolution*

L'Actionnaire Unique DECLARE que, immédiatement après cette assemblée, des résolutions d'actionnaires seront prises au niveau de DeA Comm pour approuver la Fusion et le Projet Commun de Fusion avec effet à la Date d'Effet.

#### *7. Septième résolution*

Suite à l'apport de tous les actifs et passifs de DeA Comm à la Société comme décrit ci-dessus et résultant de la Fusion, l'Actionnaire Unique DECIDE d'AUGMENTER, avec effet à la Date d'Effet, le capital social de la Société d'un montant de trente-deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente euros (32.379.230 EUR) afin de l'élever de son montant actuel de trente-six millions quatre cent vingt-trois mille euros (36.423.000 EUR) à soixante-huit millions huit cent deux mille deux cent trente euros (68.802.230 EUR) par la création et l'émission des Nouvelles Actions moyennant une Prime d'Emission.

Les Nouvelles Actions sont entièrement souscrites et libérées par l'Actionnaire Unique en sa qualité d'actionnaire unique de DeA Comm.

#### *Evaluation des actifs et passifs apportés suite à la Fusion:*

Les actifs et passifs apportés par DeA Comm à la Société sont évalués à au moins deux cent quatrevingt-quinze millions six cent soixante et onze mille six cent seize euros et neuf centimes (295.671.616,09 EUR). L'Actionnaire Unique APPROUVE l'évaluation.

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises agréé, a établi en date du 17 décembre 2012, un rapport conformément à l'article 26-1 de la Loi, sur les méthodes d'évaluation utilisées et la description de tous les actifs et passifs de DeA Comm à apporter suite à la Fusion. Ledit rapport qui restera ci – annexé, conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmentés par la prime d'émission».

#### *8. Huitième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique DECIDE d'AMENDER la premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui devra désormais se lire comme suit:

«Le capital social est fixé à soixante-huit millions huit cent deux mille deux cent trente euros (68.802.230 EUR) représenté par quarante et un millions six cent quarante-neuf mille neuf cent dix-sept (41.649.917) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale».

#### *9. Neuvième résolution*

L'Actionnaire Unique DECIDE de CHANGER la dénomination sociale de la Société de «Nova Deuxième S.A.» en «DeA Communications» avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

En conséquence, l'Actionnaire Unique DECIDE d'AMENDER le second paragraphe de l'article 1 des Statuts qui devront désormais se lire comme suit:

«La Société adopte la dénomination sociale «DeA Communications».

#### *10. Dixième résolution*

L'Actionnaire Unique DECIDE de NOMMER comme administrateurs supplémentaires de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013:

- M. Marco Drago, né le 11 Février 1946 à Settimo Torinese (Italie), ayant son adresse professionnelle au 15, Via Giovanni da Verrazano, 28100 Novara, Italie; et

- M. Alex Schmitt, né le 24 Mars 1953 à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) ayant son adresse professionnelle au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Ces deux administrateurs sont nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice fiscal 2017 qui sera tenue en 2018.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société sera composé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de:

- M. Pierre THIELEN, administrateur;
- M. Paolo CERETTI, administrateur;
- M. Emile DE DEMO, administrateur;
- M. Alex SCHMITT, administrateur; et
- M. Marco DRAGO, administrateur.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

#### *Déclarations*

Le notaire soussigné déclare qu'il est en mesure de vérifier et d'attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société pour laquelle il acte ainsi que du projet commun de fusion.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare également sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise devra prévaloir.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à environ sept mille Euro (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacquotte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008005/253.

(130009047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.169.

**Parker Hannifin Outbound S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.477.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of January.

I, Francis KESSELER, Notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, hereby attest and certify that:

Pursuant to a merger proposal (the "Merger Proposal") enacted by a notarial deed drawn up by the aforementioned notary, on November 15, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2905 of November 30, 2012, PARKER HANNIFIN HOLDING EMEA S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.169 (the "Company") has merged with PARKER HANNIFIN OUTBOUND S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.477 (the "Absorbed Company") by way of absorption of the Absorbed Company by the Company and without liquidation of the Absorbed Company.

The simplified merger by absorption between the Company and the Absorbed Company has been operated in accordance with the provisions of Sub-Section III of Section XIV of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Company Law"), (the "Merger").

All the formalities required under the Luxembourg Company Law in relation to the Merger have been accomplished and, in particular, the conditions as provided for under Article 279 of the Luxembourg Company Law were observed as follows:

- the publication of the Merger Proposal in the Mémorial was made at least one (1) month before the Merger took effect between the parties;
- the documents specified in Article 267, paragraph 1) a), b) and c) were made available to the shareholders of the Company at least one (1) month before the Merger took effect between the parties;
- no shareholder of the Company, holding at least 5% of the shares in the subscribed capital of the Company, required, during the period of one (1) month following the publication of the Merger Proposal in the Mémorial, the convening of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company in order to decide whether to approve the Merger.

From an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company are considered as accomplished for the account of the Company as from July 1<sup>st</sup>, 2012.

Therefore the Merger, already effective among the merging companies as more than one (1) month has elapsed following the publication of the Merger Proposal in the Mémorial, on 30 November 2012, will become effective vis-à-vis third parties one day after the publication of this certificate in the Mémorial on 14 January 2013.

After the publication of the present certificate in the Mémorial, the following consequences of the Merger shall take effect vis-à-vis third parties:

- the universal transfer of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company;
- the dissolution of the Absorbed Company without liquidation;
- the cancellation of shares of the Absorbed Company;
- all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

Thus certified in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.**

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de janvier.

Je soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg certifie que:

Suivant un projet de fusion (le «Projet de Fusion») établi par acte du notaire instrumentant, en date du 15 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2905 du 30 novembre 2012, PARKER HANNIFIN HOLDING EMEA S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le

siège social est au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 158.169 («la Société») a fusionné avec PARKER HANNIFIN OUTBOUND S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 160.477 («la Société Absorbée») par absorption de la Société Absorbée par la Société et sans liquidation de la Société Absorbée.

La fusion simplifiée par voie d'absorption entre la Société et la Société Absorbée a été opérée suivant les dispositions de la Sous-section III de la Section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), (la «Fusion»).

Toutes les formalités requises par la Loi sur les Sociétés par rapport à la Fusion ont été accomplies et, en particulier les conditions prévues à l'Article 279 de la Loi sur les Sociétés ont été respectées de manière suivante:

- la publication du Projet de Fusion au Mémorial a été faite au moins un (1) mois avant que la Fusion ait pris effet entre les parties;

- les documents indiqués à l'Article 267, paragraphe 1) a), b) et c) ont été mis à disposition des actionnaires de la Société au moins un (1) mois avant que la Fusion ait pris effet entre les parties;

- aucun actionnaire de la Société détenant au moins 5% des actions du capital de la Société, n'a requis pendant le délai d'un (1) mois après la publication du Projet de Fusion au Mémorial, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Du point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée sont considérées comme accomplies pour le compte de la Société au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Ainsi, la Fusion, déjà effective entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication du Projet de Fusion au Mémorial, le 30 novembre 2012, prendra effet à l'égard des tiers le jour après la publication au Mémorial du présent certificat, prévue pour le 14 janvier 2013.

Après la publication du présent certificat au Mémorial, les conséquences suivantes prendront effet à l'égard des tiers:

- le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société;

- la dissolution de la Société Absorbée sans liquidation;

- l'annulation des actions de la Société Absorbée;

- toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le Projet de Fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2013008043/84.

(130008388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Kedive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.322.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166018/10.

(120219026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Heiko Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8356 Garnich, 7, rue des Sacrifiés.

R.C.S. Luxembourg B 76.348.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165924/10.

(120219545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**LDF65 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.875,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.749.

—  
Monsieur Michel RAFFOUL a démissionné de sa fonction de gérant B de la Société avec effet au 15 décembre 2012.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

LDF65 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012166056/13.

(120219527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Fiduciaire Fernand Sassel & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.239.

—  
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165852/10.

(120219379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Façades-Tomas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5426 Greiveldange, 6, Speltzegaass.

R.C.S. Luxembourg B 107.928.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165843/10.

(120219614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Eurosun Europe AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.058.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165831/10.

(120219030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**European Meridien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.094.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165829/10.

(120219724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Euregio Office Solution International, Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: EOS International.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165827/10.

(120218779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**Equitation Franziskus, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9186 Stegen, 5, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165820/10.

(120219050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**Equalia Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165819/10.

(120218887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**Elefant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165813/10.

(120219725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 123.369.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012165848/14.

(120218826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**H B L Composants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 153.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012165918/10.

(120219235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 18 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012165910/10.

(120219423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 18 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012165909/10.

(120219424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 18 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012165908/10.

(120219425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.  
R.C.S. Luxembourg B 95.911.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt remplace la 1<sup>ère</sup> version des comptes déposée le 19/12/2012 sous le numéro L120218841

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 19/12/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012165855/14.

(120219534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Financière Kleber Marengo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165857/10.

(120218692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**First Marketing Financial Services ( FMFS ) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165860/10.

(120219721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**GC Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.047.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165895/10.

(120219462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**Ficofi Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.048.

Les comptes consolidés annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012165851/11.

(120218716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**Fero-Mutschen Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.272.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 19/12/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012165850/13.

(120219642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**GP-1 Resi LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 18 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012165905/10.

(120219428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**International Investment Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 150.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165945/10.

(120219718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**Le Premier Investment III S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 123.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166032/10.

(120219411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**KJB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 34, avenue Gordon Smith.  
R.C.S. Luxembourg B 161.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166023/10.

(120218724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**Logix XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 170.629.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2012*

*Première résolution*

Les associés de la société acceptent la démission de Madame Elke Birk-Hansel du poste de gérant A de la société avec effet au 19 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour la société

Référence de publication: 2012166035/14.

(120219128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 18 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012166049/10.

(120219632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**LBP Luxco GP 4-North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 18 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012166050/10.

(120219631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**LBP Luxco GP 5-South S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 18 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012166051/10.

(120219630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**LBP Luxco GP 6-Hessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 18 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012166052/10.

(120219629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Logix XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 163.729.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2012*

*Première résolution*

Les associés de la société acceptent la démission de Madame Elke Birk-Hansel du poste de gérant A de la société avec effet au 19 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour la société

Référence de publication: 2012166034/14.

(120219127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---



**Lux Direct Aqo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 162.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166036/9.

(120219225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Lux Direct Fin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 145.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166037/9.

(120219288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Lavedrine Finance, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 137.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166044/9.

(120218687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Jimmy's Pitch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 210, rue de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 160.593.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165975/9.

(120218876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**IREF Art-Invest KoelnTurm Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 163.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165969/9.

(120219294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**IREF Art-Invest KoelnTurm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 163.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165968/9.

(120219292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**Floresan S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 173.314.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of November.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is appeared:

Mr Viacheslav Volotovskiy, "conseiller économique", born in St. Petersburg, (Russia), on the 17<sup>th</sup> of January 1973, residing at L-8232 Mamer, 19, route de Holzem.

Such appearing party required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of "Floresan S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euros (125.- EUR) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the Company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the one hundred (100) shares are subscribed by the sole shareholder Mr Volotovskiy, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
2. Is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Viacheslav Volotovskiy, "conseiller économique", born in St. Petersburg, (Russia), on the 17<sup>th</sup> of January 1973, residing in L-8232 Mamer, 19, route de Holzem.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, said party appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Viacheslav Volotovskiy, conseiller économique, né à St. Petersburg, (Russie), le 17 janvier 1973, demeurant à L-8232 Mamer, 19, route de Holzem.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de "Floresan S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur Volotovskiy, préqualifié.

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

2. Est nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Viacheslav Volotovskiy, conseiller économique, né à St. Petersburg, (Russie), le 17 janvier 1973, demeurant à L-8232 Mamer, 19, route de Holzem.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. VOLOTOVSKIY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. LAC/2012/56823. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161009/290.

(120212850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

#### **Aktua Asset Acquisition, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.194.

#### *Extrait des décisions écrites de l'Associé Unique prises en date du 4 décembre 2012*

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter les démissions des personnes suivantes:

\* Monsieur Eric LECHAT, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 4 décembre 2012;

\* Monsieur Scott HOPSON, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 4 décembre 2012;

- de nommer les personnes suivantes avec effet au 4 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

\* Madame Justyna BIELASIK, née le 10 mai 1980 à Sieradz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société;

\* Madame Kimberly TERJANIAN, née le 18 mai 1973 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> floor, New York 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Brian Patterson

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012165578/22.

(120219570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**CCP Acquisition I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.795.

*Extrait des décisions écrites de l'Associé Unique prises en date du 4 décembre 2012*

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter les démissions des personnes suivantes:

\* Monsieur Eric LECHAT, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 4 décembre 2012;

\* Monsieur Scott HOPSON, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 4 décembre 2012;

- de nommer les personnes suivantes avec effet au 4 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

\* Madame Justyna BIELASIK, née le 10 mai 1980 à Sieradz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société;

\* Madame Kimberly TERJANIAN, née le 18 mai 1973 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> floor, New York 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Il convient également de noter que le siège social l'Associé Unique de la Société se situe depuis le 16 octobre 2012 à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Brian Patterson

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012165721/26.

(120218674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---

**CCP Acquisition II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.778.

*Extrait des décisions écrites de l'Associé Unique prises en date du 4 décembre 2012*

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter les démissions des personnes suivantes:

\* Monsieur Eric LECHAT, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 4 décembre 2012;

\* Monsieur Scott HOPSON, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 4 décembre 2012;

- de nommer les personnes suivantes avec effet au 4 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

\* Madame Justyna BIELASIK, née le 10 mai 1980 à Sieradz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société;

\* Madame Kimberly TERJANIAN, née le 18 mai 1973 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> floor, New York 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Il convient également de noter que le siège social l'Associé Unique de la Société se situe depuis le 16 octobre 2012 à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Brian Patterson

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012165722/26.

(120218675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

---